

# POSTULAT

**Auteur** CSPO, par Urban Furrer, Rolet Gruber, Konstantin Bumann et Jérôme Beffa (suppl.), et cosignataires  
**Objet** Transports absurdes: du marbre d'Italie pour l'aménagement d'un cours d'eau à Zinal  
**Date** 11.09.2019  
**Numéro** 5.0451

---

Les pommes suisses font un voyage de 500 kilomètres jusqu'en Allemagne pour en revenir sous forme de compote. La crème suisse est transportée en Italie, à 750 kilomètres d'ici pour y être conditionnée avant de revenir en Suisse.

Ce genre de transports absurdes, qui se comptent par milliers, nuisent à l'environnement et ont pour effet d'engorger les routes.

D'un bout à l'autre de l'Europe, une avalanche de camions transporte des millions de tonnes de marchandises, ce qui provoque de fortes nuisances pour l'environnement et la population. Le secteur agroalimentaire suisse n'est pas le seul qui soit à l'origine de ce problème: nous transportons nous aussi des blocs de roche – que ce soit du marbre du centre de l'Italie ou du granit de l'Italie du Nord – afin de réaliser des aménagements de cours d'eau chez nous. Nous en sommes nous-mêmes responsables puisque nous n'accordons aucun permis d'exploitation pour les carrières de pierres dans la région. Dans le cas de l'aménagement de la Navizence à Zinal, il serait ainsi possible d'exploiter une carrière à proximité immédiate afin d'en extraire la pierre qui pourrait être utilisée sur place.

En outre, depuis l'éboulement qui a eu lieu à Randa en avril 1991, on y trouve suffisamment de pierres qui peuvent aussi servir à l'aménagement des cours d'eau. On dispose ici des permis d'exploitation valables de la part du canton, et le secteur du transport domestique se trouverait ainsi soutenu.

Au travers du présent postulat, nous exigeons que le canton détermine des zones d'extraction pour les carrières de pierres afin qu'une telle aberration en termes d'environnement puisse être évitée.

S'il convient de respecter les marchés publics, la composante environnementale et, partant, les transports inutiles, devront être pris en compte à l'avenir et être explicitement intégrés dans les appels d'offres.

## **Conclusion**

Définir des zones d'extraction pour les carrières de pierres et, en matière de marchés publics, tenir compte de la dimension environnementale en ce qui concerne les transports inutiles.